l'Écho Eusébien

N°14
Février
2014

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire quinze conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élirez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes Rives de Saône dont la commune est membre. Vous élirez donc également des conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

Dans votre commune de 1 000 habitants ou plus

NE RIEN ÉCRIRE
NE RIEN RAYER

Exemple de bulletin de vote

Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :
- l'une pour le conseil municipal,
- l'autre pour le conseil communautaire.

Exemple – 1200 habitants... 15 conseillers et 3 communautaires

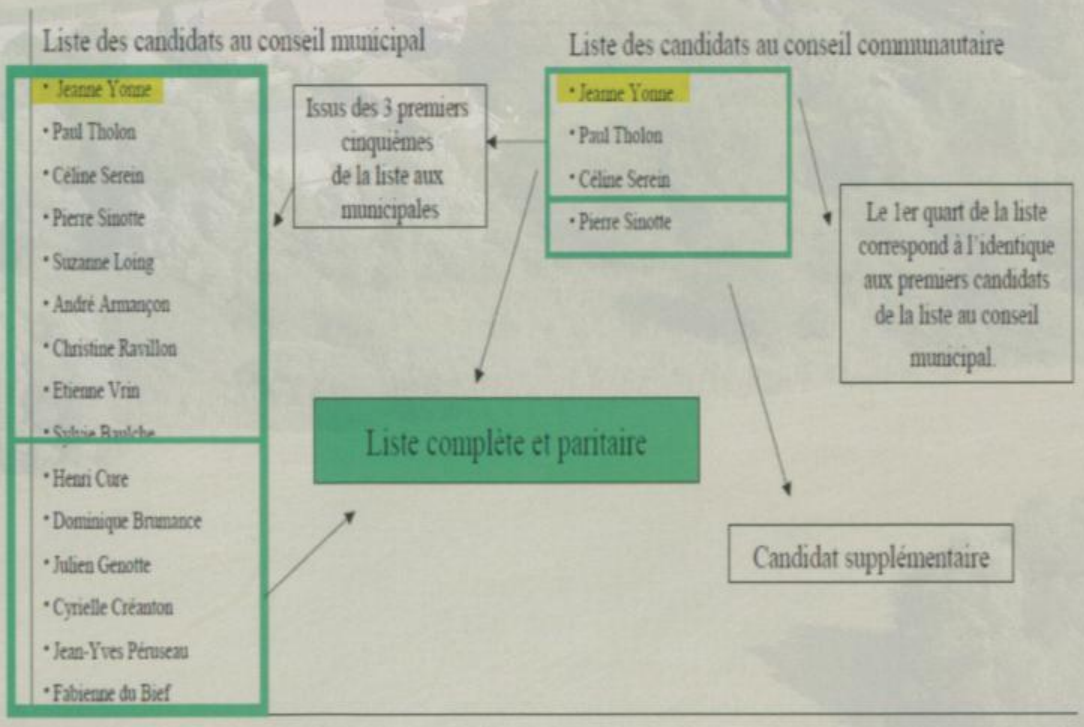

Fleurissement de la Route de Saint-Jean-de-Losne

Afin de rendre plus agréable l'entrée de notre village, le fleurissement de la route de Saint-Jean-de-Losne a été réalisé à l'automne en collaboration entre les services techniques de la commune de Saint-Usage et ceux de la Communauté de Communes Rives de Saône. De même, l'achat des plantations auprès de la société SONOFEP a été pris en charge par la Communauté de Communes Rives de Saône.

Acquisition Tableaux Blancs Interactifs (TBI) au sein des deux écoles

Installation courant décembre 2013/janvier 2014, de quatre tableaux blancs interactifs (TBI) au sein de l'école élémentaire et d'un TBI au sein de l'école maternelle. Les tableaux ont été achetés auprès de la société Image Projetée de Fontaine-les-Dijon pour un montant HT de 13 000 €. Achat subventionné à hauteur de 50 % avec la réserve parlementaire. Les travaux électriques pour les différents branchements ont été réalisés par l'entreprise AB Elec de Marsannay-la-Côte. Les formations à ce nouvel outil pédagogique aux enseignantes ont été assurées par la société Image Projetée.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Depuis 2011, la Municipalité a remis au goût du jour le concours communal des maisons fleuries.

Pour l'année 2013, treize personnes ont participé à ce concours et ont obtenu un prix : Mme CARTIER Marie-Laure a remporté le 1er prix soit 150 €, Mme ROUX Danielle a remporté le 2ième prix soit 100 €, Mme BROUILLARD Gisèle a remporté le 3ième prix soit 75 € puis du 4ième au 10ième prix les concurrents ont reçu des bons d'achats de 30 € et du 11ième au 13ième prix des bons d'achats de 15 €.

Une cérémonie a eu lieu le samedi 19 octobre 2013 pour la remise des prix en présence de Mr Le Maire, des membres de la commission jury et du conseil municipal. Les lauréats ont pu visionner un diaporama, des photos ayant été prises sur les réalisations florales lors des deux passages de notation. Ils ont pu ainsi voir l'évolution du fleurissement et en étaient ravis. Un verre de l'amitié s'en est suivi.

INSCRIPTIONS – Année 2014

Nous espérons que cette année vous serez encore plus nombreux à vous inscrire.
Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune.
Les inscriptions devront se faire auprès du secrétariat de mairie avant le **30 avril 2014.**
La commission jury passera deux fois dans la saison devant les maisons participantes pour les noter.
Des récompenses seront remises aux gagnants lors d'une cérémonie courant octobre ou novembre 2014.

Activités péri-éducatives Mairie/ partenariat Groupama

Dans le cadre des activités péri-éducatives (tennis, judo) organisées par la mairie de Saint-Usage se déroulant à l'extérieur, la caisse locale de Groupama Terre et Saône, représentée par son président JACQUIN Patrice, et quelques membres du conseil d'administration, a remis des gilets fluorescents aux enfants concernés par les activités.

Ces gilets permettant aux enfants de circuler en sécurité. Assistaient à cette remise, le lundi 20 janvier 2014, Messieurs GANEE Roger, Maire, GANEE Jean-François, Adjoint et vice-président Groupama et Mesdames HOSTALIER Valérie, Adjointe en charge des affaires scolaires, SALAH Nicole, directrice de l'école élémentaire, GUICHARD Bernadette, ATSEM.

ORCHESTRE
Variété Française

Génération D.ZAK.C

roland.nicolas3@wanadoo.fr
17 Rue du Châtaignier
21170 SAINT-USAGE

03.80.39.26.16

ANIMATIONS
SONO
VARIETES 2000
ILLUMINE - SONORISE - ANIME
TOUTES SOIREES DANSANTES
SAINT USAGE - Tél : 03 80 39 22 35 - 06 66 33 59 90

EURL BURET Laurent
Chauffage - Plomberie
Sanitaire
Energies Renouvelables
Dépannage - Entretien
34, route de Beaune
21170 St Usage
Tél/Fax : 03.80.29.00.45

Poêles à bois et granulés
Chaudières à bois et granulés
Climatisation
Pompe à chaleur
Panneaux solaires
laurent.buret.21@orange.fr

SAINT ~ USAGE

Soirée Théâtre

SAMEDI 12 AVRIL

Salle des fêtes à 20h30

Avec la Compagnie

"LES DIABOLOS"

Marsannay la COTE

ENTRÉE LIBRE

Organisation : FOYER RURAL DE SAINT USAGE

Imprimé par nos soins

GOÛTER DES AÎNÉS

Le traditionnel goûter des aînés a eu lieu le samedi 1er février 2014.
Les membres du conseil municipal, du CCAS ainsi que Mr le Maire ont accueilli une centaine de personnes.
La galette et le chocolat chaud ont fait saliver les papilles.
Un air entrainant de musique a pu faire danser certains pendant que d'autres discutaient entre eux.
C'est toujours un plaisir pour l'équipe de servir nos anciens et de leur faire passer un après- midi convivial et chaleureux.

SAINT ~ USAGE

VIDE~ GRENIERS

TROC ~ PUCES

Jeudi 8 MAI 2014

Sur le terrain de sport – Rue du Couvent

De 7h00 à 19h00

Prix de l'emplacement

2 € le mètre linéaire

Renseignements et réservation de l'emplacement au :

03.80.29.03.38/ 03.80.29.14.72

ou 03.80.29.13.54

Buffet – Buvette

Entrée Libre

Pour Particuliers et professionnels

Organisation : Foyer Rural de St Usage

Imprimé par nos soins